

Elaboration du PA 2014-2016 du Contrat de rivière Dyle-Gette

Explication sur les fiche standardisée à compléter

Remarque: compléter une fiche par engagement svp

titre de l'action:

Enoncé clair et précis de l'engagement

objectif(s) poursuivi(s) par l'action:

Enoncé clair et précis de l'objectif ou des objectifs poursuivis par l'action

Si l'action concerne la résolution d'un point noir ;

n° du point dans l'inventaire des PN et PNP du Contrat de rivière:

partenaires que vous solliciterez pour mener à bien l'action (sur le plan financier, de la main-d'oeuvre ou autre):

A compléter si l'action ne peut être menée à bien uniquement sur base des ressources internes. Mentionner le ou les partenaires qui seront sollicités pour mener à bien l'action (préciser la nature de la sollicitation pour chaque partenaire).

besoins financiers (budget de l'action) :

Estimation du coût de réalisation de l'action et/ou si un montant financier est déjà engagé pour la réalisation de l'action

sources du financement:

origine du financement

planning de réalisation de l'action (délais d'exécution): choisir UNE des mentions proposées :

- soit choisir **une année de fin de réalisation** de l'action (2014 ou 2015 ou 2016) : cela concerne une action « one shot » (ex : la résolution d'un point noir ou une séance de formation des ouvriers communaux, pour laquelle une année précise peut être identifiée) ;
- soit choisir « tous les ans », si la même action se répétera **plusieurs fois sur la période** 2014-2016 (ex : l'éradication de plantes invasives ou l'insert d'articles du CRDG dans le bulletin communal) ;
- soit choisir « en continu », s'il s'agit d'une action à caractère plus général (ligne de conduite) et à considérer comme **permanente sur la période** 2014-2016, même si elle peut se concrétiser par des applications définies dans le temps (ex : poursuivre les auteurs d'infractions ou organiser un groupe local CRDG ou résoudre les PN « abreuvement du bétail au cours d'eau »).

Remarque : respecter cette consigne relative au délai de réalisation de l'action, car elle permet d'évaluer correctement le suivi de l'action, conformément à la grille d'évaluation fournie par le SPW à votre contrat de rivière

complément d'information utile (précision sur le contenu et la méthodologie de l'action):

Si utile, ajouter toute précision de nature à mieux présenter l'action et son contexte, ainsi que la méthode utilisée (phasage, aspects liés à la concertation, volet d'information en complément à l'action sur le terrain...).

Au besoin, joindre toute information utile en annexe à la fiche (photos, dossier relatif au projet ,...)